

PROCES-VERBAL DES TRAVAUX

Présents : BARBIER Daniel – BRESARD Claudine – VINGDIOLET Marie-Christine -
PLUVINET Michel - DELLA TOFFOLA Aldino – CHABANNES Marie-José - GOLOB
Mauricette - MARIN Gérard – NARAT Jacqueline - FUMAT Noël – CHOUGNY Jacques –
GIRARD Pascal – CHAUVET Dominique – DUMONT Sylvie -DUBREUIL Danielle –
RAPIAT Michel – PITOUT BYCZEK Joëlle – DUMONT Rodolphe

Excusés : RAINAT Romuald procuration à Noël FUMAT
WALSZEWSKI Philippe procuration à Pascal GIRARD
LESAUX Jean-Pierre procuration à Daniel BARBIER
LANOIZELEE Anita procuration à Gérard MARIN
BOUCHIER Nathalie procuration à CHABANNES Marie-José
URBANOWSKI Aline procuration à Aldino DELLA TOFFOLA
KUPIECKI Michèle procuration à Danielle DUBREUIL

Absents : VIAULT Joséphine – DUCLOUX Philippe

Le Maire ouvre la séance en précisant que l'urgence a présidé à la convocation de la présente réunion, à une date pas très opportune ni habituelle, ce qui explique que certains conseillers n'ont pas pu se libérer. Cette urgence résulte de la clôture, le 26 mai, de l'enquête publique sur la modification simplifiée n°3 du PLU, pour laquelle le rapport du commissaire enquêteur a été rendu ce matin même, et qui ne revêtira son caractère exécutoire qu'après un délai de 30 jours. Des retards enregistrés dans la réalisation du projet BIOMELEC, aucun ne pourra être imputé à la collectivité.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après appel de candidature, Madame Danielle DUBREUIL est nommée, à la faveur d'un vote unanime, en qualité de secrétaire de séance.

DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS : COMPTE-RENDU

Conformément aux stipulations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'Assemblée de la consistance des décisions prises par lui depuis la séance publique du 30 mars 2010, en exécution de la délibération portant délégation d'attributions à son profit, à savoir la signature de 2 marchés (MAPA) relatifs aux travaux du chevalement et 17 renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande aux responsables des groupes si des modifications doivent être apportées à l'ordre du jour.

Lui-même propose que soit ajouté un point concernant le versement d'une subvention exceptionnelle au Centre socio-culturel de LA MACHINE, le tour de table financier relatif à cette association n'ayant eu lieu que vendredi soir, soit après l'envoi des convocations.

Le Conseil, unanime, accepte cet ajout à l'ordre du jour.

SÉANCE DU 30 MARS 2010: PROCÈS-VERBAL DES TRAVAUX – LECTURE ET ADOPTION

Monsieur MARIN précise que sa position relative à l'octroi d'une subvention au comité de soutien de l'hôpital de DECIZE est uniquement guidée par le principe moral qui veut qu'on n'engage pas de dépense, en l'occurrence le recours à un avocat, si l'on ne dispose pas des ressources pour y faire face. Il est dès lors trop facile de solliciter après-coup des fonds publics. Le Maire lui donne acte de cette précision.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

RÉVISION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU DE LA MACHINE

Le Maire rappelle que le commissaire enquêteur, Monsieur LANOISELEE, a tenu 3 permanences en mairie, au cours desquelles il a enregistré 2 courriers émanant des associations opposées au projet, et il a reçu 2 personnes dont un ancien maire de La Machine venu lui faire part de son expérience.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport, qui peut être consulté par tous. Dans ses conclusions, il donne un avis favorable au projet, l'assortissant de recommandations tenant à des précautions supplémentaires à prendre quant au stockage de matières inflammables.

Le Maire précise en outre que les cartes des aléas miniers, telles qu'établies par GEODERIS sur la base de connaissances théoriques, ont été modifiées suite aux sondages de terrain réalisés par la Communauté de Communes.

Monsieur FUMAT souligne cet avis comme étant un point positif.

Le Maire fait part de son soulagement, le dossier BIOMELEC qui n'a déjà enregistré que trop de retards, pouvant à nouveau avancer.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'Urbanisme

VU sa délibération en date du 15 décembre 2009 décidant une révision simplifiée du PLU en vue de l'adaptation du règlement de la zone UE pour permettre la délivrance au profit de la SAS BIOMELEC d'une autorisation au titre de la législation sur les installations classées

VU les résultats de la concertation avec le Public et ceux de la réunion d'examen conjoint avec les services de l'Etat et les personnes publiques associées le 11 janvier 2010

VU l'arrêté municipal du 02 avril 2010 prescrivant l'enquête publique, modifié par l'arrêté municipal du 09 avril 2010

CONSIDERANT que la révision simplifiée n°3 du PLU telle que présentée au Conseil est prête à être approuvée

VU les résultats de l'enquête publique menée en mairie de LA MACHINE du 26 avril 2010 au 26 mai 2010 inclus

VU l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur, ainsi que la recommandation formulée

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'approuver le bilan de la concertation

D'approuver, la révision simplifiée n°3 du PLU de LA MACHINE, telle que figurant au dossier soumis à l'enquête publique, assortie de la recommandation formée par le commissaire enquêteur

Dit :

- que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département
- que, conformément à l'article L.123.10 du code de l'urbanisme, la révision simplifiée n°3 du PLU est tenue à la disposition du Public à la mairie de LA MACHINE
- que la présente délibération sera exécutoire dans un délai de un mois à compter de la date de sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter à la révision simplifiée n°3 du PLU, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications

SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC ADESS 58

Dossier présenté par Aldino DELLA TOFFOLA

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer avec ADESS 58 les conventions annexées à la présente délibération, concernant la surveillance de la baignade du 03 juillet au 29 Août, et les animations d'été à savoir : escalade, baseball, batterie, peinture et informatique dans le cadre du programme « on s'éclate à La Machine ».

Le Maire souligne le coût de la surveillance de la baignade qui s'élève à 6 230 € pour 2 mois.

ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE

Dossier présenté par Marie-Christine VINGDIOLET

Cette acquisition a fait l'objet d'une inscription budgétaire lors du budget primitif 2010 ; comme chaque année, il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

1) d'acquérir des instruments de musique qui seront mis à la disposition de l'Orchestre d'Harmonie de LA MACHINE, pour un montant de 3 815,25 € HT

2) de solliciter auprès du Conseil Régional de Bourgogne une subvention de 40% pour financer ces acquisitions.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION LA SOURIS VERTE DES AMOGNES ET DU PAYS MACHINOIS

Dossier présenté par Marie-Christine VINGDIOLET

La somme étant inscrite au budget primitif 2010, il convient, pour en permettre le versement, d'en désigner explicitement le destinataire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

De verser, au titre de 2010, à l'Association La Souris Verte des Amognes et du Pays Machinois, une contribution financière d'un montant de 39 150 €

Dit que cette dépense est prévue au budget, article 6554

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENTS DE SINISTRES

Le Conseil Municipal,

Après en délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'accepter de GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE la somme de 241,39 € à titre de remboursement pour sinistre subi par le véhicule GOUPIL

D'accepter de la SMACL la somme de 1 004,64 € à titre de remboursement intégral pour sinistre subi par la clôture du bassin d'orage de la rue Daniel Michel

TRAVAUX DU LOTISSEMENT : VENTILATION DES DÉPENSES DU LOT N°3

Le Maire précise que ces travaux ont été réceptionnés la semaine dernière et que 4 réservations ont déjà été enregistrées. Concernant les constructions de Nièvre Habitat, le dossier de consultation des entreprises vient d'être validé et les travaux devraient débiter vers la fin de l'automne.

Le point à débattre aujourd'hui concerne la ventilation entre les différents budgets des dépenses liées au lot n°3 (espaces verts), éléments qui n'étaient pas encore connus lors des précédentes réunions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

de ventiler comme suit les dépenses du lot n°3 du marché de travaux du lotissement :

Budget annexe lotissement : 7 900 € HT

Budget principal : le restant des dépenses

TRAVAUX D'EAU 2010 : VENTILATION DES DÉPENSES

Le Maire précise que cette ventilation entre le budget principal et celui annexe de l'eau suit la même logique que les travaux réalisés l'année dernière, à savoir que les canalisations neuves relèvent de la défense incendie (budget principal) et les branchements individuels de la distribution d'eau potable (budget annexe de l'eau).

Les travaux 2010 comprennent uniquement une canalisation neuve, rue de ceinture.

Madame DUBREUIL évoque de récents problèmes de chloration de l'eau dans cette même rue.

Monsieur FUMAT rappelle le contenu de la tranche 2010, à savoir les rues des Marizys, Daniel Michel, Gmerek, sergent Bouvet et de Ceinture.

Le Maire souligne que 40 branchements plomb seront supprimés à cette occasion.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les dépenses relatives au renouvellement des canalisations doivent être imputées au budget principal comme relevant de la défense incendie

CONSIDERANT que les travaux 2010 sur le réseau d'eau incluent le renouvellement d'une canalisation rue de Ceinture

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

Que l'intégralité des dépenses relatives à ces travaux seront imputées sur le service annexe de l'eau potable, à l'exception de celles relatives au renouvellement de la canalisation rue de ceinture, estimées, sur la base du marché SADE CGTH à 45 028,47 € HT

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA MACHINE

Le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2010, il avait proposé pour le Centre socio-culturel une subvention de même montant qu'en 2009, mais annonçant la participation de la Ville à un « tour de table » portant sur les finances du Centre.

Cette réunion a eu lieu le 21 mai ; y participaient, outre la Ville, la Caisse d'Allocations familiales, le Conseil Général, la Fédération des Centres Sociaux, le Conseil d'Administration du Centre Socio-culturel et son commissaire aux comptes.

Il en ressort que la situation est grave puisque le déficit 2009 s'établit à 10 230 €, tout en constatant l'absence de fonds propres.

Pour 2010, le déficit prévisionnel, annoncé aux alentours de 30 000 €, a été ramené à 7 300€. Toutefois, doivent également être provisionnés 2 départs en retraite en 2010 ainsi qu'une rupture conventionnelle de contrat en 2011.

C'est donc d'un déficit de 22 000 € dont il s'agit, et le centre se trouve au bord de la liquidation judiciaire.

Dès lors, 2 alternatives s'offrent aux élus : soit on laisse faire et c'est une fermeture assurée, avec des problèmes sur les activités péri scolaires, l'accueil et l'écoute des publics en difficultés ; soit on abonde financièrement le budget du Centre, mais à quelle hauteur ?

La proposition qui est faite serait d'attribuer une aide exceptionnelle de 7 000 €, la CAF étant prête à intervenir au même niveau, le solde pouvant faire l'objet d'un prêt à taux 0 de ce dernier organisme. Par ailleurs, le Conseil Général cherchera, malgré ses difficultés budgétaires, si un crédit peut également être alloué.

Cependant, un certain nombre d'exigences sont incontournables, comme le non remplacement des départs programmés, une réduction de la voilure et la présentation d'un budget équilibré pour 2011.

A une question de Monsieur FUMAT, il est répondu que l'emploi actuel au Centre comporte 9 CDI (contrat à durée indéterminée) représentant 5,4 équivalents temps plein.

Il est cependant souligné le contexte particulier dans lequel évolue le Centre, à savoir la présence de 3 structures équivalentes (La Machine, St Léger et Decize) sur un petit périmètre, et la situation générale difficile de ces structures dans la Nièvre.

Madame BRESARD souligne la disparité entre ces structures, dont la situation dépend de l'activité ce qui les rend difficilement comparables. Elle insiste sur le fait que l'équilibre financier 2011 est conditionné par la mise en place d'un relais service public financé par l'Etat et par la signature du prochain contrat enfance-jeunesse avec la CAF. Un choix difficile en effet s'impose, qui nécessitera un suivi financier fréquent mais difficile.

Madame DUBREUIL souligne l'existence d'un diagnostic partagé sur les besoins des personnes âgées qui nécessite un partenariat entre la Ville et le Centre.

Le Maire rappelle qu'en 2009, la Ville a attribué au Centre une subvention de 20 000 € pour l'acquisition d'un minibus, dont 7 000 € sont restés dans les caisses du Centre.

Monsieur MARIN souhaite faire la déclaration personnelle suivante :

Affaire : Situation financière du Centre Socio-culturel

1/ Mon propos :

- n'est point inspiré du "J'accuse" de Zola,
- n'est point un réquisitoire

Il rassemble mes principales interrogations seulement.

2/ Serai-je entendu ? même écouté ?

- *J'ai quelques doutes, mais c'est tellement plus beau lorsque c'est inutile !*

3/ J'ai lu :

- *ce qui a été rendu de l'Assemblée Générale ordinaire d'autres Centres Sociaux-Culturels du département,*
- *les documents qui nous ont été remis pour la présente séance.*

4/ La situation financière du C.S.C. de LA MACHINE est plus qu'inquiétante car elle est révélatrice d'un certain **amateurisme** et d'une **mentalité** encore plus condamnable que ceux que j'avais déjà relevés.

5/ Il a fallu une réunion de bilan et le concours d'un Expert-comptable pour découvrir :

- *que l'alerte est brûlante,*
- *qu'il faudrait un **diagnostic**,*
- *qu'il faudrait **des propositions**.*

6/ C'est donc avouer, sans s'en sentir responsable, que diagnostic et propositions n'ont pas été faits en amont.

7/ Alors, mes questions sont les suivantes :

- **Comment travaille t-on au C.S.C. ?**
- **La structure politique, décisionnelle, du C.S.C. n'a-t-elle jamais exigé ce diagnostic ?**
 - *Ne s'est-elle jamais tenue informée, régulièrement et sérieusement, de la santé des finances du C.S.C. qu'elle a en charge ?*
- **La structure administrative du C.S.C. ne tient-elle pas un "carnet de bord" mensuel de la gestion du Centre ?**
 - **N'alerte-t-elle pas fréquemment sa structure politique sur la dangereuse évolution des finances ?**
 - *Ne procède-t-elle pas à des analyses comparatives de la gestion du Centre ?*

Car enfin, ces deux structures sont solidairement responsables au niveau pénal de la situation décrite.

Imaginez ce qu'il en adviendrait si, au plan communal, nous n'étions pas rigoureux et si nous n'étions pas assujettis, en permanence, à des contrôles administratif et budgétaire.

8/ **NON !** la vocation des Collectivités territoriales n'est pas de boucher des trous financiers, en particulier, à un moment où la maîtrise des finances publiques s'impose plus que jamais, pour diverses raisons.

9/ **Est-ce bien moral et profitable de toujours tout attendre du ciel, entendez des autres ? La solidarité n'est pas sans limite, d'importance et de durée !**

10/ Cela dit, je voterai, néanmoins, la subvention proposée, **mais seulement parce qu'elle est proposée par le MAIRE.** J'assortirai, cependant, mon vote de deux conditions minimales :

- A/ **obligation de l'élaboration d'un plan de redressement financier et administratif,**
 - B/ **obligation de l'élaboration d'une méthode de gestion financière,**
- Avec engagement de mettre, l'un et l'autre, en œuvre sans plus tarder.

J'ai dit.

Madame BRESARD confirme qu'elle assure la représentation de la Ville au CA du Centre et qu'elle se sent mise en cause par cette déclaration. Des tableaux de bord sont effectivement présentés et les difficultés sont connues depuis longtemps, sans pour autant que les solutions évoquées diffèrent du choix entre la fermeture ou des licenciements.

Madame DUBREUIL demande si des bilans trimestriels sont établis.

Le Maire insiste sur l'importance du poids de la convention collective appliquée dans ces difficultés financières, tout en reconnaissant que la Ville, si elle paie « rubis sur l'ongle » les prestations qu'elle fait exécuter par le Centre, est peut-être un peu chiche au niveau de la subvention de fonctionnement.

Monsieur FUMAT insiste sur l'utilité indéniable du Centre socio-culturel, note qu'une formation comptable sera dispensée à un agent en place pour remplacer la comptable lors de son départ en retraite, mais reste réservé quant au recours à des emplois aidés, ne voulant pas ajouter de la précarité à la précarité.

Le Maire souligne le fait qu'il n'est pas sûr lui-même que la subvention qu'il propose soit suffisante mais reconnaît qu'elle est indispensable pour que la CAF suive. Il reconnaît en outre le bienfondé des conditions proposées par Monsieur MARIN ;

Monsieur FUMAT s'interroge en outre sur la continuité des actions des CAF, dans le contexte politique actuel.

Madame GOLOB et Monsieur GIRARD demandent s'il ne conviendrait pas que les activités et donc les dépenses du Centre soient revues entièrement.

Le Maire revient sur des anomalies évidentes, liées à cette convention collective, comme par exemple le taux de remboursement kilométrique, plus élevé que dans la Fonction Publique.

Madame VINGDIOLET explique ainsi les réticences de l'association « la souris verte » pour adhérer à cette convention collective qui, très avantageuse pour le personnel, mènera l'association à la faillite.

Monsieur RAPIAT s'étonne qu'aucun plan de redressement n'ait été mis en œuvre, comme cela se serait passé dans le privé.

Le Maire reconnaît que la Fédération des centres sociaux pousse le Centre à mettre en place des passerelles avec le centre de St Léger.

Monsieur RAPIAT demande si le recours aux bénévoles est suffisant.

Madame BRESARD insiste sur le fait que les économies de fonctionnement possibles ont été mises en place depuis longtemps.

Madame DUBREUIL se demande si le Centre ne devrait pas se limiter aux seules activités « rentables ».

Le Maire reconnaît que le Centre a vécu longtemps sur l'acquis procuré par un projet dénommé « de la terre à la table » largement subventionné et que coup de grâce a été la suppression de la subvention spécifique du Conseil Général. Dès lors, la masse salariale est devenue un problème insurmontable.

Monsieur FUMAT ne souhaite pas que l'on applique au Centre les mêmes critères de gestion que dans le secteur privé.

Monsieur CHOUGNY se déclare favorable à l'octroi de la subvention proposé, aux conditions énoncées par Monsieur MARIN.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité moins une abstention

D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 000 € au Centre Socio-Culturel de LA MACHINE

Dit que le crédit est prévu, article 6574 du budget

BUDGET VILLE : DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants

Budget VILLE : DM1

ARTICLE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6574	Subvention except. Centre Social	7 000,00	
74121	Dotation solidarité rurale		7 000,00
	TOTAL	7 000,00	7 000,00
ARTICLE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2313	Travaux Halte Garderie	2 000,00	
2315	Travaux eau 2010	54 000,00	
20	Dépenses imprévues	23 861,00	
1321	subvention DGE Travaux Mairie		124 509,00
1321	subvention DGE Travaux eau 2009		-44 648,00
	TOTAL	79 861,00	79 861,00

Budget EAU : décision modificative

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants

Budget Eau : DM1

ARTICLE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
231326	Travaux Eau 2010	-27 656,00	
2315	Travaux Eau 2010	27 656,00	
231325	Travaux lotissement	-111 364,00	
231525	travaux lotissement	111 364,00	
	TOTAL	0,00	0,00

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil que les travaux de la Mairie débiteront sous peu, que les résultats de l'ouverture des plis ont apporté de bonnes surprises. Le déménagement des services de la Mairie interviendra le jeudi 10 juin et qu'il convient de délibérer pour changer le lieu des séances du conseil.

CONSEIL MUNICIPAL : DÉPLACEMENT DU LIEU DE TENUE DES RÉUNIONS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les travaux de rénovation devant intervenir dans les locaux de la Mairie rendront indisponible la salle où le Conseil Municipal tient ordinairement ses séances

Après en avoir délibéré

DECIDE

de déplacer le lieu de tenue de ses réunions à la salle de fêtes, rue de la Chapelle, pendant la durée des travaux.

que le Public sera informé de ce changement par tous moyens.

Il annonce la visite du Préfet à La Machine le 23 juin, accompagné du Président du Conseil Général. A cette occasion seront inaugurés le lotissement, la halte garderie, et visités les travaux du chevalement des Glénons.

Le Tour Nivernais Morvan fera étape à La Machine le 17 juin ; une animation sur la prévention routière se déroulera dans la cour du Musée, de même que, le soir, un apéritif dinatoire.

Le 26 juin aura lieu la soirée organisée par BDJ.

Une délégation de notre ville jumelle polonaise sera reçue du 9 au 13 juin.

Le 14 juin aura lieu la prise de commandement du nouveau chef de corps des sapeurs pompiers locaux

Le 3 juillet sera inaugurée l'esplanade « Daniel JAUBERTIE » en présence de sa famille.

Toutes ces manifestations ont fait l'objet d'un dépliant distribué dans les boîtes aux lettres de la Ville, pour y inviter la population.

Madame BRESARD informe le Conseil que la fête des mères sera célébrée le 9 juin en Mairie.

Monsieur MARIN informe le Conseil des suites du contentieux GRESKOWIAK devant la cour administrative d'appel de LYON ; Madame GRESKOWIAK a été déboutée mais la Ville ne percevra pas l'indemnité demandée.

Madame CHABANNES informe le Conseil que les journées de l'environnement se dérouleront du 7 au 11 juin.

La séance est levée à 20h30
